

■ ATTENTION AU DÉMARCHAGE

Habitants de Les Ageux

■■ Démarchage en porte-à-porte

Des entreprises peuvent se présenter à votre domicile pour proposer contrats, travaux ou services.

■ Soyez vigilants

- Ne laissez pas entrer un inconnu sans vérification
- Ne signez jamais dans la précipitation
- Ne donnez pas vos documents personnels
- Prenez le temps de réfléchir

■ Vos droits

- Vous pouvez refuser
- 14 jours pour vous rétracter
- Demandez une carte professionnelle

■ Important

La mairie n'organise pas de démarchage à domicile

☎■ En cas de doute

Contactez la mairie ou signalez sur www.signal.conso.gouv.fr
Urgence : 17

■ Restez prudents et informés !